

## Extrait d'acte de naissance

### Rente viagère à titre onéreux

Définition de glossaire

Mis à jour le 12 juillet 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Revenu périodique versé en contrepartie de la cession d'un bien (un logement par exemple) ou d'un capital. Le versement, effectué pendant toute la durée de la vie du bénéficiaire de la rente, s'interrompt à son décès.

- Code civil : articles 1968 à 1976 - Article 1968



**Mairie  
de Nargis**

1, rue de la Mairie  
45210 Nargis  
02 38 26 03 04 [accueil@mairie-nargis.fr](mailto:accueil@mairie-nargis.fr)